



PARC SIX FLAGS MONTRÉAL, S.E.C.

RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

Introduction - À propos de ce rapport

Ce rapport est déposé par Parc Six Flags Montréal, S.E.C (aussi connu comme « **La Ronde** » ou la « Société ») en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 (la « **Période de déclaration** »). Le rapport présente les mesures prises par la Société pendant la Période de déclaration pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou du travail des enfants dans toutes les étapes de ses activités commerciales et de sa chaîne d'approvisionnement. Il contient également des informations additionnelles, comme l'exige la Loi.

Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Durant la Période de déclaration, la Société a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou du travail des enfants dans toutes les étapes de ses activités commerciales et de sa chaîne d'approvisionnement :

- Appliquer des politiques et des processus interdisant le travail forcé et le travail des enfants dans ses opérations et dans sa chaîne d'approvisionnement.
- Continuer de faire affaire avec des fournisseurs fiables établis dans des régions à faible risque, comme le Canada, qui partagent les valeurs de la Société en faveur d'une chaîne d'approvisionnement sans travail forcé ni travail d'enfant.
- Effectuer une analyse en fonction des parts d'achat, du pays d'origine, le travail forcé et les risques du travail des enfants pour mieux comprendre sa chaîne d'approvisionnement et ses fournisseurs actuels.

- Continuer d'élaborer une politique d'approvisionnement responsable qui met l'accent sur l'écoresponsabilité, mais aussi sur les pratiques éthiques en lien avec le travail forcé et le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

1. Structure

Parc Six Flags Montréal, S.E.C. est une société en commandite québécoise ayant son siège à Montréal. Elle possède et exploite le parc situé sur l'île Sainte-Hélène, connu sous le nom de « La Ronde ». La Ronde fait partie du groupe d'entreprises Six Flags et est une filiale indirecte de Six Flags Entertainment Corporation, une société cotée en bourse dont le siège social est à Charlotte, en Caroline du Nord.

2. Activités

La Ronde offre des sensations fortes et des divertissements exceptionnels tout au long de la saison estivale. En plus des manèges, le parc accueille chaque été l'International des Feux Loto-Québec, une compétition pyromusicale de grande envergure. La clientèle peut également profiter de la présence de plus d'une trentaine de restaurants et de points de vente alimentaires, qui sont, dans la plupart des cas, sous la gouvernance du parc. On y trouve aussi des boutiques souvenirs dispersées sur le site.

Dans le cadre de ses opérations, La Ronde agit à titre d'importateur de certaines marchandises, comme décrit plus en détail ci-dessous. Pendant la Période de déclaration, le parc d'attraction de La Ronde employait, en moyenne, 1 600 travailleurs saisonniers durant la saison estivale ainsi que 56 employés à temps complet tout au long de l'année.

3. Chaîne d'approvisionnement

Comme mentionné ci-dessus, La Ronde exploite un parc d'attractions et est donc avant tout une entreprise de services. Pour assurer le bon fonctionnement du parc, elle a recours à de nombreux fournisseurs. La nature spécialisée de ses activités implique que de nombreux biens et services proviennent souvent de sources limitées.

La Ronde s'approvisionne presque entièrement en biens et services (91 %) au niveau national et s'adonne à des importations limitées, principalement de pièces de manèges ainsi que des produits pyrotechniques provenant d'un nombre limité de fournisseurs internationaux. Ces importations représentent environ 4,1 % et 1,6 %, respectivement, de ses dépenses annuelles en approvisionnement. La plupart des pièces de manèges proviennent des pays européens (Pays-Bas, Suisse, Allemagne et Autriche) et des États-Unis. Pour les produits

pyrotechniques, ils proviennent de plusieurs pays : États-Unis, Italie, France, Japon, Suisse et Chine.

La majorité des dépenses d'approvisionnement de La Ronde concernent les services (environ 57 %) et d'autres biens (20 %), qui comprennent les matériaux de construction, les articles pyrotechniques, les fournitures d'entretien, le mobilier, les appareils électroniques, les véhicules et les produits vendus dans les boutiques de souvenirs. En outre, environ 19 % des dépenses sont consacrées aux produits alimentaires, la quasi-totalité des fournisseurs, producteurs et distributeurs étant canadiens. Les dépenses restantes sont entièrement effectuées auprès de fournisseurs canadiens et comprennent l'énergie et d'autres dépenses diverses.

Tableau 1 : Parts d'achat des fournisseurs par pays et par risques géographiques

Pays	Parts d'achat	Prévalence	Vulnérabilité
Canada	91 %	Faible	Faible
États-Unis	4 %	Faible	Faible
Pays-Bas	2 %	Faible	Faible
Suisse	1 %	Faible	Faible
Autres (Allemagne, Italie, Mexique, Chine, Autriche, Japon, France)	2 %	Faible	Faible

Le Tableau 1 présente les parts d'achat de l'ensemble des fournisseurs de La Ronde par pays, par niveau de prévalence (c'est-à-dire la proportion de la population exposée au travail forcé) et par vulnérabilité au travail forcé (c'est-à-dire la probabilité de retrouver du travail forcé au sein du pays) selon les informations fournies par l'organisation Walk Free. Comme l'illustre le tableau 1, la quasi-totalité des achats provient de juridictions à faible risque, à l'exception du Mexique (risque modéré), qui représente une part négligeable (0,0064 %) des dépenses d'approvisionnement.

La Ronde consacre également un pourcentage très limité (moins de 5 %) de ses parts d'achat aux biens provenant de secteurs à haut risque (technologie et vêtement). Afin de limiter tout risque résiduel, La Ronde s'approvisionne auprès de fournisseurs réputés situés dans des juridictions à faible risque, comme indiqué dans le tableau 1 et peut visiter leurs sites de production pour s'assurer du respect des lois applicables et de ses politiques d'entreprise.

Politiques et processus de diligence raisonnable

La société Six Flags Entertainment Corporation a établi des politiques et des procédures que les sociétés affiliées, y compris La Ronde, doivent respecter. Ces politiques stipulent clairement que le travail forcé et le travail des enfants ne doivent pas faire partie des activités ou des opérations de la Société.

1. Code de conduite et d'éthique

Le code de conduite et d'éthique global de Six Flags stipule que chaque filiale doit se comporter avec la plus grande intégrité dans ses transactions. Elle doit également respecter toutes les lois locales et nationales des pays où elle exerce ses activités, incluant celles qui interdisent le travail forcé et celui des enfants.

2. Code de conduite des fournisseurs

Le code de conduite des fournisseurs de Six Flags a été établi pour promouvoir la responsabilité éthique et sociale au sein de la chaîne d'approvisionnement. Il stipule que chaque fournisseur doit comprendre et respecter les exigences énoncées dans ce code, et qu'il doit informer Six Flags si une situation se présente où le fournisseur pourrait agir d'une manière qui pourrait entrer en conflit avec ces exigences. Entre autres, ce code indique clairement que les fournisseurs et leurs représentants doivent mener leurs activités commerciales en se conformant à toutes les lois et réglementations nationales, étatiques et locales applicables aux marchés sur lesquels ils exercent leurs activités. Ils doivent également le faire de manière éthique. À cette fin, le présent code de conduite des fournisseurs exige spécifiquement que les vendeurs et leurs représentants mènent leurs activités commerciales dans le plein respect de toutes les lois applicables relatives au travail et à l'emploi. Ils doivent notamment se conformer aux lois sur le travail des enfants, ne faire appel qu'à un travail volontaire et interdire toute forme de traite des êtres humains, y compris le travail forcé.

3. Procédure d'approvisionnement

Dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, La Ronde privilégie les fournisseurs qui ont une bonne réputation, en particulier ceux établis dans des régions à faible risque de travail forcé ou de travail d'enfant.

En 2024, La Ronde a amorcé une évaluation de l'ensemble de ses fournisseurs en vue d'élaborer une politique d'approvisionnement responsable. Cette politique met notamment l'accent sur la durabilité environnementale des fournisseurs et sur la responsabilité sociale à l'égard du respect des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement. À des fins de travail, La Ronde considère cela comme le développement d'une « politique d'approvisionnement responsable » global.

Dans un premier temps, le lieu de distribution ou d'exploitation de tous les fournisseurs a été identifié afin de déterminer leur pays d'origine et leur proximité avec La Ronde. Pour approfondir l'étude géographique, la région d'origine, la province et l'État ont été pris en compte. Dans un deuxième temps, chaque fournisseur a été évalué en fonction de son engagement envers des pratiques

écoresponsables et socialement responsables. Cela a permis d'identifier ceux qui pourraient obtenir le titre de « fournisseurs durables ».

Risque lié au travail forcé et au travail des enfants

La Ronde est avant tout une entreprise de services avec une chaîne d'approvisionnement limitée en importations, composée en grande partie de manèges de parcs d'attractions et des produits pyrotechniques provenant de régions à faible risque de travail forcé et de travail des enfants, comme les Pays-Bas, la Suisse, les États-Unis, le Canada et autres. Comme mentionné plus haut, un total de 91 % des fournisseurs se situe au Canada, ce qui contribue grandement à la diminution des risques.

Cependant, La Ronde reconnaît qu'aucune chaîne d'approvisionnement n'est à l'abri des risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Elle reconnaît également que ses biens et autres produits peuvent toujours représenter un risque en raison de la nature complexe des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui peuvent impliquer la production ou l'approvisionnement en matières premières dans des régions où les protections des travailleurs peuvent être moins solides.

Pour évaluer et gérer ces risques, La Ronde se fie à ses politiques et procédures décrites dans ce rapport. De plus, elle n'achète que chez des entreprises fiables qui partagent ses engagements envers une chaîne d'approvisionnement sans travail forcé ni travail des enfants. Cette stratégie implique de privilégier la plupart de ses fournisseurs canadiens, principalement établis au Québec. Cela sert également de protection, puisque les lois canadiennes actuelles contribuent à réduire le risque d'exploitation et de travail des enfants.

Mesures de remédiation

La Ronde n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou dans sa chaîne d'approvisionnement durant cette période de déclaration et les précédentes. Par conséquent, la question des mesures de remédiation n'a pas été soulevée.

Mesures de remédiation liées à la perte de revenu

La Ronde n'a identifié aucune perte de revenu pour les familles résultant de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou aux enfants dans ses chaînes d'approvisionnement durant cette Période de déclaration et les précédentes. Par conséquent, la question des mesures de remédiation pour les pertes de revenu n'a pas été soulevée.

Formation

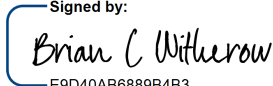
La Ronde n'offre actuellement pas de formation aux employés portant spécifiquement sur le travail forcé et le travail des enfants. Cependant, La Ronde envisage la possibilité de faire suivre à ses agents et responsables de l'approvisionnement une formation sur l'achat responsable à la suite de la mise en place de sa politique interne sur l'approvisionnement responsable.

Mesure d'évaluation de l'efficacité des efforts

La Ronde ne prend actuellement aucune mesure pour évaluer son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Au terme de la réalisation de sa politique d'approvisionnement responsable et de son engagement envers la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, La Ronde entend confirmer l'efficacité de sa démarche auprès d'une méthode de révision interne de ses politiques et procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants. De plus, La Ronde s'engage à poursuivre et à maintenir l'évaluation de ses fournisseurs en réalisant un suivi des fournisseurs clés, selon les parts d'achat, le type d'industrie ainsi que les pays de provenance plus à risque.

Approbation et attestation

Ce rapport est approuvé et attesté, conformément aux exigences de l'alinéa 11(4)(a) et du paragraphe 11(5) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, par le corps dirigeant de Parc Six Flags Montréal Inc., agissant à titre de commandité du parc Six Flags Montréal, S.E.C.

Par:  Signed by:
F9D40AB6889B4B3
Nom: Brian Witherow
Titre: Directeur, Parc Six Flags Montréal Inc.

J'ai le pouvoir de lier Parc Six Flags Montréal, S.E.C.